

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L. DE L'ÉTAT
NEL CIVIL 1824

... au titre
... des
... I des
... en tête :

[illegible]

DECRETE:

ARTICLE 101.- Les Ingénieurs titulaires du diplôme d'aptitude à l'enseignement, hiérarchie I des services techniques (2^{ème} et 3^{ème} échelons) sont nommés et promus suivant sont titularisés au titre de l'article 101 de la loi sur l'enseignement supérieur indico 030 ACC = Néant.

- [illegible]

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~inséré~~ publié au JORF et ~~communiqué~~ partout où besoin sera./..

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la Sécurité
Socialle et de la Justice,

Commandant Frederick K. BARNES...

AMPLIFICATIONS :

h